

FEUX DE FORÊT EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE - CONFINEMENT RECOMMANDÉ POUR LA POPULATION DES MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR ET D'ABITIBI

GRANDE VIGILANCE REQUISE POUR L'ENSEMBLE DES TÉMISCABITIENS

Rouyn-Noranda, 3 juin 2023 – La Direction de santé publique (DSPu) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue informe la population quant aux feux de forêt dans la région.

Confinement fortement recommandé à compter de samedi 3 juin, 18 h jusqu'à dimanche 4 juin, 9 h.

Vers 18 h, un panache de fumée dégradera de façon très importante la qualité de l'air particulièrement dans la MRC de la Vallée-de-l'Or, mais également dans la MRC d'Abitibi. La Direction de santé publique (DSPu) recommande fortement à la population des MRC de la Vallée-de-l'Or et d'Abitibi, et particulièrement aux personnes vulnérables de demeurer à l'intérieur de leur logement durant cette période. Les personnes les plus vulnérables sont les enfants, les femmes enceintes, les aînés, les personnes asthmatiques, les personnes souffrant de problèmes cardiaques, ainsi que celles qui souffrent déjà de maladies respiratoires, comme l'emphysème et la bronchite chronique.

Durant le confinement toute la population est invitée à :

- Demeurer à l'intérieur de sa résidence (incluant les animaux domestiques);
- Fermer les fenêtres de la résidence;
- Limiter les échanges d'air avec l'extérieur (par exemple : arrêter l'échangeur d'air);
- Veiller à ce qu'aucune personne vulnérable ne demeure seule.
- Éviter toute activité physique intense.

Si, malgré ces mesures, des malaises surviennent ou s'accroissent, il est conseillé de contacter Info-Santé (811, option 1) ou un médecin.

Une grande prudence recommandée à toute la population de l'Abitibi-Témiscamingue jusqu'à lundi 5 juin

Au cours des prochains jours, de grandes quantités de fumée pourront survenir par intermittence. La population est invitée à faire preuve d'une grande prudence, au moins jusqu'à lundi et à :

- Éviter de faire toute activité physique intense à l'extérieur.
- Demeurer à l'affût de l'actualité pour connaître l'évolution des feux de forêt et les mesures de prévention à appliquer (médias régionaux, page Facebook du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue);
- Veiller à demeurer en contact avec les personnes seules;
- Contacter Info-Santé (811, option 1) ou Info-Social (811, option 2) si vous avez des préoccupations quant à votre état de santé.

Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez vérifier [l'indice de la qualité de l'air](#) ou consulter [les prédictions de fumé](#).

Des pannes d'électricité sont à prévoir, il est conseillé de garder vos appareils électroniques chargés. En cas de panne électrique ne jamais utiliser d'appareils qui brûlent un combustible (ex. : poêle à bûchettes, Hibachi, BBQ, chauffeuse à combustible, génératrice) à l'intérieur d'un domicile, d'un garage, d'un abri temporaire, d'un cabanon ou de tout autre espace fermé qui n'est pas destiné à cette fin.

Le Gouvernement a également décrété une interdiction d'accéder en forêt sur les terres du domaine de l'État et ferme les chemins de plusieurs secteurs. Il est possible de consulter la carte [Incendies de forêt - Interdiction d'accès en forêt sur les terres du domaine de l'état et fermeture de chemins](#). Le risque d'incendie est actuellement extrême, il est interdit de faire des feux extérieurs, car ils pourraient se propager à grande vitesse et devenir incontrôlables.

- 30 -

Source : Sarah Charbonneau

Adjointe à la présidente-directrice générale – affaires publiques et relations avec les médias 08_ciissat_communications@ssss.gouv.qc.ca